

## **Réunion mutuelle : compte-rendu Filpac-CGT**

Jeudi 29 mai a eu lieu une réunion sur la présentation par Audience des résultats 2007 de nos contrats prévoyance et frais de santé.

Etaient présents monsieur Daubarède pour le groupe Audiens, Mme Besnard, DRH du groupe Dauphiné Libéré et le représentant de GMC gestion.

A la lecture du rapport de résultat, monsieur Daubarède confirme une amélioration en ce qui concerne les frais de santé, mais une aggravation sur la prévoyance, particulièrement les arrêts de travail de plus de 90 jours et les invalidités.

Il a été décidé d'attendre fin 2008 pour voir s'il y avait lieu d'augmenter les cotisations.

Aujourd'hui, 914 salariés et 2139 ayants-droits sont couverts par Audiens au sein du groupe Dauphiné Libéré.

A la vue des bons résultats sur les frais de santé du collège cadres, Audiens propose, en accord avec la direction, de revoir les contrats optique et dentaire.

### **Contrat optique cadres :**

#### 1<sup>ère</sup> proposition

- Remboursement des verres de 4% (221,84€) à 7% (388,22€)

#### 2<sup>e</sup> proposition

- Remboursement de l'unifocal (verres simples) de 4% à 5% (277,30€)
- Remboursement du multifocal (verres progressifs) de 4% à 9% (499,14 €)
- Pas de changement pour le remboursement de la monture, 6% (166€).

### **Contrat dentaire cadres :**

- Remboursement des prothèses de 3% à 3,5% du tarif de convention

- Remboursement de l'orthodontie de 3% à 4% du tarif de convention

La Filpac-CGT a demandé la répartition cadres / non- cadres dans l'entreprise :

- Cadres : 464
- Non-cadres : 450

La Filpac-CGT a rappelé que notre demande initiale portait sur l'uniformisation des contrats cadres et non-cadres et non sur le seul contrat cadres.

S'il est vrai que la proposition de la direction et d'Audiens nous convient pour le collège cadres, nous demandons son extension au collège non-cadre car, malheureusement nous sommes tous égaux devant la maladie. **Les salariés ne comprendraient pas cet écart**

La Filpac-CGT rappelle à la direction que nous attendons toujours une date pour voir dans le cadre de la négociation de la prime annuelle, comment lier les deux dossiers.

Madame Besnard a affirmé que rien ne sera mis en place tant que l'on ne se sera pas mis d'accord.

Monsieur Daubarède a précisé qu'il pouvait mettre en application ces nouvelles prestations à partir de juillet. Si tel n'était pas le cas, elles ne pourraient être mises en place qu'à partir de janvier 2009.

De plus, nous avons demandé à monsieur Daubarède de regarder comment, au sein du Dauphiné Libéré, créer un contrat groupe / retraités et si il était disposé à organiser une réunion dans ce sens.

Monsieur Daubarède a pris bonne note de notre demande et en retour nous invite à nous rapprocher de l'association des retraités du Progrès car celle-ci fonctionne parfaitement.

**Nous vous tiendrons informés de la suite de cette réunion**